

COMMUNE DE  
**GERMIGNY L'ÉVEQUE**  
**77910**

DEPARTEMENT DE  
**SEINE ET MARNE**  
ARRONDISSEMENT DE **MEAUX**  
CANTON LA FERTE-SOUS-JOUARRE

Tél : 01.64.33.01.89  
Fax : 01.64.33.86.66  
courriel : mairie@germignyleveque.fr

Envoyé en préfecture le 26/06/2026  
Reçu en préfecture le 26/06/2026  
Publié le  
ID : 077-217702034-20260625-2026\_33GERM1-DE

**Extrait de délibération du Conseil Municipal**  
**en date du 25 juin 2026**

Nombre de conseillers :

- en exercice : 15
- présents 12
- votants 14

**L'an deux mille vingt-six, le 25 juin à vingt heures**  
le Conseil Municipal de la commune de Germigny l'Évêque,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,  
sous la présidence de Madame Aline MARIE-MELLARE, Maire.

Date de convocation et d'affichage du Conseil Municipal :  
**17 juin 2026**

**Etaient Présents :**

Mmes Mrs : MARIE-MELLARE Aline – MERLIN Bruno – DANET Céline - CASCALES Rodolphe – DUBREUIL Joëlle  
- MORLET Jean-Marie - RISPINCELLE Josiane - CHAUME Bénédicte - ZITOUNI Lydie – FLAMENT Jonathan -  
LEFRANCOIS Véronique - RIBOT Valentin

**Pouvoirs :** – Mme ZOETEMELK Danièle à Mme LEFRANCOIS Véronique – Mr SAGUI Abdelkader à  
Mr CASCALES Rodolphe

**Absent excusé :** Mr SALAMONE Célestin

**Secrétaire :** Mme LEFRANCOIS Véronique

**2026-29– Demande de subvention Amende de police**

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de subvention pourrait être présentée au titre du programme 2026 de répartition du produit des amendes de police.

Le dossier doit être déposé avant le 29 juin 2026 à l'agence routière départementale dont dépend notre commune.

La commune pourrait demander une aide pour financer la mise en œuvre d'un revêtement spécifique en carrefour à l'intersection Allée de l'Eglise et Allée Bossuet. Les travaux s'élèveraient selon devis à 35 645 € HT.

Le montant subventionné des travaux actuellement plafonné à 20 000 euros HT devraient être réhaussé à 40 000 euros HT. Le taux de la subvention est de 50 % du montant HT des travaux. Une demande de subvention à hauteur de 17 822 € pourrait donc être sollicitée.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés,

- Approuve le projet de mise en œuvre d'un revêtement spécifique en carrefour à l'intersection Allée de l'Eglise et Allée Bossuet,
- Autorise Mme le Maire à demander une subvention pour un montant de 17 822 euros,
- Constate que l'opération est inscrite au budget 2026
- Autorise Mme le Maire à signer tous documents afférents au dossier.

VOTE : Contre (0), Abstention (0), Pour (14)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Germigny l'Évêque, le 25 juin 2026

Le Maire  
Aline MARIE-MELLARE



La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de 2 mois à compter de sa notification ou publication d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun ou d'un recours gracieux auprès de la commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.